



Communiqué de presse  
Paris, le 17 avril 2023

## RAPPORT D'ACTIVITE 2022

# Les nouvelles dynamiques d'une filière REP<sup>1</sup> en mouvement !

Nouveau circuit de collecte et de traitement pour les e-DASRI, amélioration du taux de collecte des DASRI perforants conventionnels (tonnage record traité), augmentation du nombre de pathologies entrant dans le périmètre de la filière : dix ans après sa création et alors que DASTRI a été ré-agréé pour six ans, la filière REP démontre son dynamisme et sa capacité d'adaptation. Pour la première fois depuis 2013, le budget annuel de fonctionnement a franchi le cap des 10 millions d'euros, financé à 100 % par les adhérents sans répercussion pour les patients, contrairement aux autres filières REP.

Innovation, éco-conception et objectifs de performance encore plus exigeants sont les axes de progrès pour 2028 d'une filière plus que jamais au croisement d'enjeux de santé publique et d'environnement.

### 2022 en quelques chiffres

- ▽ 1,39 Mia de DM mis sur le marché
- ▽ 4,26 Mio de boîtes jaunes<sup>2</sup> (DASRI conventionnel) distribuées
- ▽ 95 000 boîtes violettes (e-DASRI) distribuées aux pharmacies
- ▽ 20 364 PDC<sup>3</sup> dont 19 284 pharmacies soit 93 % du réseau officinal
- ▽ 999 T de DASRI collectés et traités (soit + 12,8 % vs 2021)
- ▽ 2 373 T de DASRI collectés et traités (soit + 11,6 % vs 2021)
- ▽ 77 entreprises adhérentes



Pour plus d'information : [www.dastri.fr/rapport/](http://www.dastri.fr/rapport/)

<sup>1</sup> Responsabilité élargie des producteurs

<sup>2</sup> Environ 15 % ont été utilisées pour stocker les DASRI COVID produits par les pharmaciens

<sup>3</sup> Point de collecte

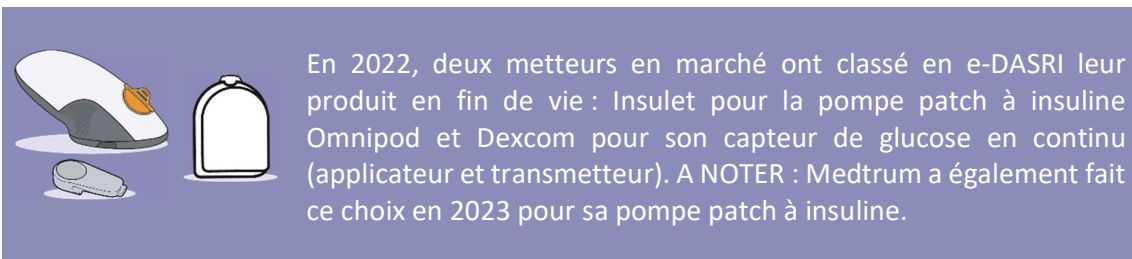
## MISE EN PLACE D'UN DOUBLE CIRCUIT : JAUNE ET VIOLET !

Premier fait marquant de 2022 : la **mise en place d'un double circuit** pour collecter et traiter, de façon différenciée, les DASRI perforants conventionnels des patients, gérés par la filière depuis 2013, et leurs **DASRI avec électronique** (les e-DASRI) suite à l'agrément obtenu par l'éco-organisme en décembre 2021. Les premiers sont destinés à être éliminés, conformément à la réglementation (incinération ou prétraitement par broyage et désinfection) ; les seconds à être recyclés, ce qui suppose de les stocker séparément, puis de les acheminer vers un site dédié.

Depuis avril 2022, DASTRI propose donc deux types de contenants aux patients :

- les boîtes jaunes en grand ou petit format, pour les DASRI conventionnels perforants
- les nouvelles boîtes violettes pour les DASRI connectés

Le lancement des boîtes violettes s'est accompagné d'un important dispositif de communication pour sensibiliser les pharmaciens et les patients utilisateurs des dispositifs médicaux connectés concernés.



### ▽ Des boîtes violettes dans 56 % du réseau officiel

En neuf mois, 95 000 boîtes violettes ont été distribuées dans plus de 11 600 pharmacies, soit 56 % du réseau officiel équipé. En 2023, les boîtes violettes collectées par DASTRI dans les pharmacies seront acheminées vers l'unité de séparation pour recyclage du DASTRI LAB, site de recherche et développement de la filière implanté à Ecole-Valentin dans le Doubs, à proximité du parc technopolitain bisontin axé sur le domaine biomédical et les biotechnologies TEMIS santé.

Le processus mis au point permettra de séparer quatre fractions matière constitutives des e-DASRI - piles, cartes de circuits imprimés, métaux et plastiques - pour les orienter ensuite vers leur filière respective de recyclage. L'inauguration du DASTRI LAB est prévue le 27 juin 2023.



« En 2022, la filière DASTRI est (enfin) entrée de plain-pied dans l'économie circulaire » **se réjouit Yannick Jegou, Président de DASTRI.** « C'est un changement considérable car il permet à l'éco-organisme d'investir dans une perspective de long terme pour proposer à ses adhérents un haut niveau de performance concernant le recyclage des e-DASRI issus de leurs produits. »

## 14 NOUVELLES PATHOLOGIES DANS LE PERIMETRE DE LA FILIERE

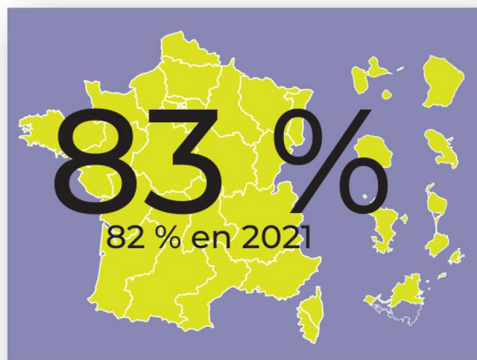
Autre extension de la filière intervenue en 2022 : **l'intégration depuis le 1<sup>e</sup> juillet de 14 nouvelles pathologies** -telles que l'asthme sévère, la dermatite atopique ou le psoriasis-, dont l'auto-traitement implique de recourir à des dispositifs médicaux perforants. Au total, le périmètre de la filière DASTRI compte désormais 36 pathologies, soit un doublement en dix ans. Conséquence notamment des deux extensions de périmètre : le nombre d'adhérents de DASTRI a sensiblement augmenté puisque 11 entreprises ont rejoint la filière REP, qui en comptait 77 fin 2022 (vs 30 adhérents en janvier 2013 à sa création).

## TAUX DE COLLECTE A NOUVEAU EN PROGRESSION !

### ▽ 83 % dans l'Hexagone

Après un léger fléchissement à 82 % en 2021, DASTRI a renoué en 2022 avec une évolution dynamique de son taux de collecte : 83 % en 2022.

Pour la première fois depuis la création de la filière, le poids net collecté de déchets patients conventionnels est d'environ 1 000 tonnes vs 886 en 2021, soit + 12,8 % et **un quasi-doublement du tonnage par rapport à la première année du deuxième agrément.**



Une croissance à mettre en perspective avec plusieurs facteurs : l'évolution des dispositifs médicaux, l'augmentation du nombre de patients entrant dans la filière, la meilleure prise en charge de leurs pathologies, l'appropriation progressive du dispositif DASTRI, mais également l'augmentation du nombre de points de collecte au service des patients. Désormais, seulement 7 % des officines (environ 1 400 pharmacies) n'ont pas encore rejoint le réseau de collecte DASTRI, une obligation qui leur incombe depuis la loi AGECE de 2020. A noter toutefois, la performance préoccupante de l'Île-de-France où le taux de collecte régresse à 48 %.

### ▽ 80 % en Outre-mer

En Outre-mer, en revanche, dix ans d'effort et d'adaptation aux spécificités locales ont permis de progresser et d'atteindre un taux de collecte -moyenne huit territoires-, proche de celui de l'Hexagone et conforme à l'objectif fixé par le cahier des charges pour 2022.

*« Ce résultat vient récompenser une démarche volontariste engagée dès la création de DASTRI » souligne Laurence Bouret, Déléguée Générale de l'éco-organisme. « Nous allons continuer à nous mobiliser pour résoudre les problèmes spécifiques posés par la collecte et le traitement des déchets dans ces territoires. »*

## ENCORE UNE ANNEE COVID !

Comme en 2021, DASTRI s'est mobilisé aux côtés des pharmaciens engagés dans la lutte contre la pandémie. 557 tonnes de déchets de tests et de vaccins Covid (poids brut, contenants inclus) ont été collectés et traités, un chiffre encore en progression de 9 % par rapport à l'année précédente.

Jusqu'en août 2022, le surcoût dû à la prise en charge de ces déchets professionnels, donc hors périmètre de la filière, a été financé par une subvention des pouvoirs publics. Cette subvention ayant pris fin à compter du 1<sup>er</sup> septembre, des discussions ont été engagées avec les syndicats de pharmaciens pour trouver une solution pérenne, respectueuse des préoccupations des adhérents de DASTRI et des pharmaciens, et permettant d'optimiser la collecte et le traitement de ces déchets professionnels au plan environnemental et organisationnel.



La convention-cadre, finalement signée en février 2023 entre DASTRI et la FSPF mais ouverte à tous les pharmaciens d'officine, s'inscrit dans la durée -deux ans renouvelable- et témoigne de l'engagement respectif des deux parties : les entreprises du collectif DASTRI prennent en charge, sans frais, la collecte et le traitement des déchets issus des vaccins réalisés en pharmacie conjointement aux DASRI perforants des patients, ce qui évite la mise en place d'un circuit de collecte additionnel et la complexité associée. Les pharmaciens s'engagent, eux, à verser à la FSPF une éco-participation de 50 euros par an pour contribuer aux démarches d'innovation et aux projets de R&D initiés par DASTRI permettant de progresser dans une logique d'éco-responsabilité, en cohérence avec les engagements pris par la profession dans la convention nationale pharmaceutique de mars 2022.

## LES AXES DE PROGRES A L'HORIZON 2028 !

Le 23 décembre 2022, à l'issue d'un processus itératif de plus de huit mois, DASTRI était réagrégé pour six ans. Les axes de progrès fixés par le cahier des charges sont clairs et particulièrement ambitieux.

### ▽ Performance de la filière

L'objectif de taux de collecte des DASRI conventionnels est fixé à 85 % en 2025 puis, de manière sous-jacente, au taux inégalé au sein des filières REP de 90 % en 2028 !

Concernant les e-DASRI, la dynamique est également très ambitieuse : fin 2023, soit deux ans seulement après le démarrage du nouveau circuit, le taux minimal visé est de 50 % du gisement estimé, porté à 60 % à l'horizon 2028. Quant au taux de recyclage des e-DASRI collectés, il est fixé à 60 % en 2025 et 70 % en 2028.

## ▽ Innovation

L'innovation s'ancre dans le DASTRI-LAB, le site de R&D de la filière. Elle concerne notamment les processus de recyclage des e-DASRI, mais à terme également des DASRI conventionnels sécurisés. Autre thématique : la conception et l'expérimentation d'un dispositif de collecte innovant permettant le réemploi des boîtes à aiguilles en plastique jaune. En 2022, les contenants pour DASRI patients et professionnels ont représenté 41 % des 2 373 tonnes traitées. Le réemploi des boîtes à aiguilles, aujourd'hui à usage unique, aurait un impact environnemental direct (diminution du nombre de boîtes à produire et distribuer, réduction des émissions de GES afférentes) et serait également bénéfique pour les pharmacies où il réduirait l'emprise au sol du stockage des DASRI.

## ▽ Eco-conception

Le cahier des charges met l'accent sur l'éco-conception et introduit un mécanisme d'éco-modulation dans le calcul de la contribution des adhérents. En application de la loi AGEC, ceux-ci doivent élaborer un plan quinquennal de prévention et d'éco-conception dont DASTRI publiera la synthèse filière d'ici fin 2023. A côté des missions pour lesquels il est agréé, l'éco-organisme est sollicité sur des missions de conseil par un nombre croissant d'entreprises - adhérentes ou pas- souhaitant progresser dans l'éco-conception et le recyclage de leurs produits.

*« Dix ans après sa création, la filière DASTRI s'affirme, plus que jamais, comme une REP en mouvement » note Laurence Bouret. « Nos parties prenantes sont de plus en plus sensibilisées aux questions d'environnement. Et nous sommes confiants dans notre capacité à progresser selon les axes définis pour concilier mieux encore santé publique et environnement. »*

### **A propos de DASTRI**

Réagréé par les pouvoirs publics en décembre 2022, DASTRI est un éco-organisme atypique, financé en totalité par les industriels de santé (entreprises du médicament et fabricants de dispositifs médicaux). DASTRI met à disposition des patients en auto-traitement et des utilisateurs d'autotests de diagnostic une solution de proximité simple et sécurisée pour l'élimination des déchets perforants qu'ils produisent à leur domicile et qui représentent un risque pour la collectivité. DASTRI inscrit son action en partenariat avec les acteurs de santé et les acteurs institutionnels. La filière s'appuie sur la distribution gratuite de contenants (boîtes à aiguilles jaunes pour les DASRI conventionnels et boîtes violettes pour les DASRI avec électronique) par les 20 700 pharmacies d'officine de l'Hexagone et d'Outre-mer et sur un réseau très dense de 20 364 points de collecte en apport volontaire. À vocation d'abord sanitaire, l'éco-organisme entend néanmoins innover pour réduire les impacts environnementaux en tenant compte des spécificités et des contraintes de la filière. Plus d'informations : [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr)

### **Contact presse**

Laurence BOURET, Déléguée Générale de DASTRI - 0624560482 - [laurence.bouret@dastri.fr](mailto:laurence.bouret@dastri.fr)

Fannie URBINO, Chargée de communication en alternance - 0635343580 - [fannie.urbino@dastri.fr](mailto:fannie.urbino@dastri.fr)

### **Pressroom**

Visuels en téléchargement sur <https://www.dastri.fr/espace-presse/>